
Situation dans la profession: enquête mondiale sur les pratiques et les problèmes

Résumé

La *Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP)* est l'une des principales classifications internationales types dont la responsabilité incombe au *Bureau international du Travail*, représenté par son *Bureau de statistique*. La version actuelle (CISP-93) a été adoptée en 1993 par la *quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)*, qui a demandé qu'un rapport sur l'expérience nationale soit soumis à la seizième CIST.

Pour répondre à cette demande, en 1997, le Bureau a mené une grande enquête sur les pratiques des pays qui utilisent une classification semblable à la CIST, en se fondant sur le dernier recensement démographique ainsi que sur les enquêtes sur la main-d'œuvre et sur les ménages. Il en ressort qu'un nombre non négligeable des bureaux de statistique nationaux qui incorporent cette variable dans d'importants programmes de collecte de données n'ont pas une conception claire et uniforme des frontières entre les principaux groupes: plus d'un tiers d'entre eux n'ont pas répondu aux questions à ce sujet. Les divergences entre ceux qui y ont répondu sembleraient indiquer qu'il y a lieu d'être très prudent quand on compare d'un pays à l'autre les statistiques par groupe selon la situation dans la profession, et de ne considérer comme significatives que les différences substantielles. Le fait que seul un petit nombre de bureaux nationaux utilisent des classifications qui permettent d'identifier séparément un ou plusieurs de ces groupes donne l'impression que la CISP est un peu délaissée, et que ceux qui voient l'utilité de ces statistiques ne se sont pas souciés ou n'ont pas eu la capacité d'analyse ou d'influence requise pour obtenir de ces bureaux qu'ils s'y intéressent plus activement; la CISP-93 représente pourtant à cet effet un modèle à suivre.

On ne peut que s'interroger sur cet état des choses. On sait bien qu'en ce qui concerne les «meilleures pratiques», que les normes statistiques internationales s'efforcent de refléter, tout dépend pour ainsi dire de l'expérience des bureaux nationaux de statistique et des recherches qu'ils peuvent mener sur les problèmes méthodologiques. On sait aussi que ces travaux sont principalement le fait des pays avancés sur le plan statistique, c'est-à-dire des pays industriels, riches, généralement à économie de marché. La plupart de ces pays répondent aux caractéristiques suivantes: i) ils sont dotés, en matière de fiscalité et de sécurité sociale, de règlements bien établis sur les plans juridique et administratif qui définissent la différence entre emploi salarié et emploi indépendant; ii) la terminologie applicable à chacun de ces groupes est bien ancrée dans la langue de tous les jours; iii) le groupe des salariés domine sur le marché du travail; iv) rares sont les personnes dont le statut est mixte, soit qu'elles aient un seul emploi mais qui comporte à la fois des éléments de l'emploi salarié et des éléments de l'emploi indépendant, soit qu'il leur faille combiner travail salarié et travail indépendant. Statisticiens et utilisateurs n'ont donc pas vraiment de raison d'utiliser une typologie plus complexe pour la situation dans la profession, ni de mener des enquêtes sur les situations qui sont à la frontière entre emploi salarié et emploi indépendant, encore que les choses soient en train de se compliquer dans ces pays également. Le contexte est différent dans les pays en développement et les pays en transition, et leurs bureaux de statistique nationaux n'ont pas non plus la même capacité d'enquêter sur les différentes situations contractuelles, ni de formuler des typologies plus pertinentes que celles qu'ils utilisent généralement. Cela peut être fait par exemple en menant des enquêtes sur la fréquence de situations identifiées comme des sous-catégories possibles de la CISP-93.